



# BILAN ANNUEL DE L'ANIMATION DE 10 SITES NATURA 2000 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

2016



Bilan établi sur le modèle de :

**L'ATELIER**  
technique des espaces naturels

Animation co-financée par :



## Sommaire

1/ Contrats et actions Natura 2000 réalisés.....	4
2/ Contrats Natura 2000 en cours de montage.....	6
3/ Animation des Mesures Agri-environnementales.....	7
4/ Animation foncière.....	11
5/ Suivis scientifiques et techniques.....	11
6/ Information, communication, sensibilisation.....	13
7/ Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà des sites.....	16
8/ Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions.....	17
9/ Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	18
10/ Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites.....	18

Depuis 2002, le Parc naturel régional du Morvan est opérateur pour l'animation des onze sites Natura 2000 de son territoire (depuis 2013, pour le dernier).

Les dix sites Natura 2000 concernés par ce bilan sont :

- [Massif forestier du Mont Beuvray \(n°6\)](#)
- [Vallée de la Canche \(n°27\)](#)
- [Vallées de la Cure et du Cousin dans le Nord Morvan \(n°28\)](#)
- [Vallée de la Dragne \(n°31\)](#)
- [Bassin de l'Yonne amont \(n°32\)](#)
- [Hêtraie montagnarde et tourbière du Haut Morvan \(n°33\)](#)
- [Vallée du Vignan \(n°34\)](#)
- [Haute vallée du Cousin \(n°37\)](#)
- [Prairies marécageuses et paratourbeuses de la vallée de la Cure \(n°40\)](#)
- [Vallée de l'Oussière \(n°44\)](#)

En 2016, ce sont 2,77 ETP (équivalent temps plein) qui ont mis en œuvre ce programme qui traite de nombreux thèmes (forêts, prairies, étangs, cours d'eau, tourbières, pelouses à orchidées, ...).

L'animation de ces différents sites a été menée par :

- Isabelle CIVETTE, pour la coordination, la gestion administrative et financière (0,25 ETP), également référente sur le thème des tourbières et les MAEC.
- Christine DODELIN pour les sites forestiers 6, 27, 33, 44 (0,52 ETP)
- Clémence LEFEBVRE pour les sites 28, 37 et la communication Natura 2000 (1 ETP)

A noter que le Parc anime également le site 30 mais qu'il fait l'objet d'un comité de pilotage indépendant. Nicolas Lesieur-Maquin, animateur du site 30 en 2016, a également animé le site 31.

Les missions principales des chargé(e)s de mission :

- La mise en œuvre de la politique contractuelle (contrats Natura 2000, contrats forêt, MAE), mais également les autres outils disponibles selon les thèmes abordés ;
- L'intégration de Natura 2000 dans les politiques publiques et les nouveaux projets ;
- Des actions de communication (animations nature, exposition itinérante, site internet, ...) ;
- Les actions annexes contribuant aux objectifs de préservation ;
- L'amélioration des connaissances et les suivis des sites Natura 2000.

## 1/ Contrats et actions Natura 2000 réalisés

### A. Contrat Natura 2000 réalisé en 2016

Type de contrat	Site	Bénéficiaire	Montant total (€)	Date signature	Actions réalisées	Habitat / Espèce concernées	Surface
Contrat forestier	27	ONF pour la commune de Roussillon-en-Morvan		2015	Débardage alternatif pour la restauration d'une forêt de ravin enrésinée	H*9180	4 ha

A noter qu'en 2016, il n'a pas été possible de monter de nouveaux contrats Natura 2000 pour des raisons purement administratives indépendantes de la volonté du Parc.

### B. Actions réalisées en 2016

Type	Site	Bénéficiaire	Date	Actions	Habitat / Espèce concernées	Surface
Chantier nature	28	Commune de Pierre-Perthuis	2016	Débroussaillage de pelouses sèches	6210	<1 ha
Restauration de ripisylve	37	Groupement forestier du Bonrupt	2016	Coupe de résineux en bord de cours d'eau, en faveur d'une régénération naturelle feuillue	91EO*	3,4 ha
Chantier nature	28	Commune d'Avallon	2016	Arrachage de Renouées	91EO*	<1 ha



*Chantier nature à la Roche Percée (Pierre-Perthuis, 89 – site 28), avec les élèves du lycée agricole de Quétigny*



*Débardage à cheval dans les gorges de la Canche (Roussillon-en-Morvan, 71 – site 27)*

## 2/ Contrats Natura 2000 en cours de montage

Site	Bénéficiaire	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface	Avancement
28	Commune de Saint-Père	Restauration de pelouses sèches en voie d'enfrichement	H6210/8210/8230	3,4 ha	Etude d'opportunité en cours
44	Groupement Forestier	Débardage alternatif pour élimination de résineux en zone humide et restauration d'une forêt riveraine feuillue	H91E0, 1092	3 ha	Etude d'opportunité en cours
37	Propriétaire privé	Pose d'un moine et coupe d'arbres en bordure d'étang	3110	7,8 ha	En cours de discussion avec le propriétaire
6	EPCC Bibracte	Débardage alternatif pour la restauration d'une forêt riveraine enrésinée d'un cours d'eau patrimonial	H91E0	4 ha	En cours de montage
28	Commune de Chastellux-sur-Cure	Mise en place d'îlots de sénescence	9130	4 ha	En cours de montage
28	Commune d'Avallon	Ouverture de landes et pelouses de haut de falaises	6210/8230	4 ha	Etude d'opportunité en cours

### ✓ Prises de contacts avec des partenaires potentiels

De nombreux contacts avec des propriétaires forestiers ou groupements forestiers, des privés ou les élus des communes sont pris régulièrement pour des conseils ou informations sur le programme Natura 2000 et ce qui en résulte. Tous ces échanges n'aboutissent pas à des contrats ou même à des actions particulières, mais une sensibilisation est réalisée. Les contrats sont des outils complexes sur le plan administratif. Certains forestiers s'engagent dans une gestion permettant la prise en compte très satisfaisante des espèces et habitats "Natura 2000", sans contractualiser pour autant.

Les principaux milieux naturels concernés par ces contacts sont les zones humides, les étangs, les bords de cours d'eau et les forêts.

## 3/ Animation des Mesures Agri-environnementales

Depuis 1995, le Parc est opérateur pour des projets agro-environnementaux sur son territoire en partenariat avec les Chambres d'Agriculture. Chaque année, le Parc dépose un dossier auprès de la CRAE pour l'engagement de nouvelles parcelles et le renouvellement des dossiers arrivés à échéance.

En-2015, dans le cadre de la nouvelle PAC, un Projet Agro-Ecologique et Climatique (PAEC), a été rédigé en concertation avec les chambres d'agriculture et un comité de pilotage composé d'agriculteurs, et a été déposé pour trois années 2015-2017. Pour l'année 2015, le nombre de demandeurs, en Natura 2000 et hors Natura 2000, a dépassé très largement le montant alloué, malgré plusieurs "rallonges" budgétaires importantes.

**En 2015**, il y a eu 442 demandeurs en Morvan, pour 49 096 ha, soit 19 484 717€

A ce jour, les agriculteurs sont toujours en attente de l'instruction de leurs dossiers et de l'enveloppe définitive allouée.

Toutes les mesures localisées seront honorées pour 2015.

Il y aura application des critères de priorité sur la mesure Système Herbager et Pastoral (SHP) : les exploitations déjà engagées en MAET et les exploitations avec parcelles situées dans les sites Natura 2000 sont les deux premiers critères de priorité 2015.

Aucun autre élément n'est disponible (pas de liste d'agriculteurs demandeurs, ni de localisation des parcelles/mesures sollicitées) => pas de bilan d'animation possible.

Cette situation suscite un très fort mécontentement des exploitants et nous sommes appelés quotidiennement sur ce sujet.

**En 2016**, le Parc a sollicité 5 980 525€. (Une nouvelle demande a été nécessaire, bien que l'appel à projet ait été ouvert pour deux années, 2015 n'étant pas comptabilisée).

1 300 525€ ont été alloués au Parc naturel régional du Morvan par la CRAEC et la demande des éleveurs 2016 en nouveaux engagements s'élève finalement à 801 124€.

En 2016, la priorité régionale été donnée aux PAEC centrés sur l'enjeu "eau" (et non "biodiversité"), aux nouveaux PAEC et aux PAEC de moins de 200 000 €.

Cette sous-consommation d'enveloppe par le Parc en 2016 (contraire à toutes les années précédente) est à mettre en lien direct avec la non ouverture de la mesure SHP sur le territoire. Cette mesure constituait le socle du projet du Morvan. Le projet amputé, l'animation n'a pas pu être menée comme prévue, et ce d'autant plus, que la réponse est intervenue le 22 mars 2016, pour une date limite de dépôt des dossiers au 15 mai 2016.

Comme pour l'année 2015, le Parc n'a pas encore reçu de bilan précis des demandes d'engagements en MAEC à cette date, ce qui ne permet, ni de connaître le nombre exact d'agriculteurs des sites de Natura 2000, ni d'analyser le choix des contrats dans les sites, au regard des enjeux Natura 2000.

Il nous est juste possible de préciser qu'en 2016, les expertises de terrain pour l'engagement des agriculteurs dans les mesures "Maintien d'ouverture" et "Ouverture de friches" ont été réalisées sur 161 ha en 60 parcelles dans les sites Natura 2000 du Morvan.

Un temps de travail important a été consacré à répondre (au téléphone le plus souvent) aux demandes des agriculteurs inquiets sur l'instruction de leurs dossiers de demandes 2015 et 2016, aux modalités de versement de l'Avance de Trésorerie Remboursable (ATR) et concernant les cahiers des charges.

Plusieurs courriers interpellant l'Etat (DRAAF et Ministère de l'Agriculture) et la Région Bourgogne-Franche-Comté ont été envoyés concernant les difficultés, de retards d'instruction et de paiement des MAEC 2015 et 2016.

L'équipe a participé aux CRAEC, commissions agriculture du Parc et aux réunions trimestrielles avec les techniciens de Chambres d'agriculture sur la thématique spécifique des MAEC

A noter que le Parc n'a pas de possibilité de déposer la troisième année initialement possible et prévue de son PAEC en 2017 (les PAEC sont désormais limités à 2 ans, 2015 inclus, contrairement à ce qui avait été annoncé).

En conséquence, il n'y a plus de MAEC possibles avant la nouvelle programmation, en 2020 (?), et donc plus d'outil contractuel d'animation Natura 2000 sur les espaces agricoles !



Récapitulatif des mesures proposées dans la cadre de la nouvelle programmation PAC

Objectifs de la mesure	Conditions d'éligibilité	Engagements	Rémunération
<b>Mesure Système Herbager et Pastoral (SHP) <i>NON OUVERTE AU NIVEAU REGIONAL EN 2016</i></b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver les prairies permanente à flore diversifiée ;</li> <li>- limiter le risque d'intensification ou de déprise ;</li> <li>- participer au maintien des exploitations agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir 70% de spécialisation herbagère sur l'exploitation (PT et PP) ;</li> <li>- avoir 30% de surfaces cibles (PP et PT de +5 ans et liste de plantes).</li> </ul>	<p><b>A l'exploitation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conserver 70% de spécialisation herbagère ;</li> <li>- maximum de 1,4 UGB/ha.</li> </ul> <p><b>Sur les prairies permanentes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien de l'ensemble des surfaces en PP ;</li> <li>- maintien des SIE ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires.</li> </ul> <p><b>Sur les Surface Cible :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- doit être une PP ;</li> <li>- présence de 4 plantes dans une liste de 20 ;</li> <li>- enregistrement des interventions.</li> </ul>	<p>80 €/ha/an sur toutes les prairies permanentes engagées</p>
<b>Mesure Zéro intrants</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver la biodiversité des PP ;</li> <li>- limiter le risque d'intensification ;</li> <li>- participer au maintien des exploitations et des pratiques</li> <li>protéger les sols et la ressource en eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prairies à enjeux (sèches, moyennement humides, humides, etc.) ;</li> <li>- pas d'expertise du Parc ;</li> <li>- mesure non cumulable avec les SC de la mesure SHP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- absence totale de fertilisation (N, P et K) minérale ou organique (lisier, fumier ou compost) ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires ;</li> <li>- interdiction d'apports magnésiens ou de chaux ;</li> <li>- maintien des PP (pas de retournement) ;</li> <li>- enregistrement des interventions ;</li> <li>- maximum de 1,4 UGB/ha.</li> </ul>	<p>73 €/ha/an</p>
<b>Mesure Ripisylves</b>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir et entretenir les ripisylves ;</li> <li>- avoir un entretien compatible avec la biodiversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rideau d'arbres en berge de cours d'eau ;</li> <li>- hauteur &gt; 1,5 m ;</li> <li>- espacement tronc à tronc &lt; 15 m entre deux groupes d'arbres en contact par les branches ;</li> <li>- au moins 80% d'essences feuillues locales.</li> </ul>	<p><b>Côté cours d'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coupe des branches et/ou arbres morts susceptibles de créer des embâcles ;</li> <li>- interdiction de travaux depuis le lit du cours d'eau ;</li> <li>interdiction de dessouchage et de gyrobroyage des berges.</li> </ul> <p><b>Côté parcelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élagage ou coupe sélective ou dégagement mécanique des jeunes arbres au moins 1 fois dans les 3 premières années ;</li> <li>- obligation d'utiliser du matériel n'éclatant pas les branches (tronçonneuse, lamier, etc.).</li> </ul> <p><b>Engagements généraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enregistrement des interventions ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires ;</li> <li>- respect des périodes autorisées.</li> </ul>	0,85 €/m de berge/an
<b>Mesures Friches</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ouvrir les parcelles fortement embroussaillées ;</li> <li>- favoriser les milieux ouverts et donc leur biodiversité ;</li> <li>- aider les agriculteurs à la réalisation des travaux nécessaires.</li> </ul>	<p><b>Ouverture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- &gt; 30% d'embroussaillage ;</li> <li>- expertise obligatoire du Parc ;</li> <li>- engagement à la parcelle (déclarée en SAU).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect du programme de travaux ;</li> <li>- déclaration en prairie permanente à compter de la deuxième année d'engagement ;</li> <li>- réalisation des travaux durant la période autorisée ;</li> <li>- tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires.</li> </ul>	246 €/ha/an en cas de contraintes physiques pour la réalisation des travaux  209 €/ha/an sans contraintes
	<p><b>Maintien de l'ouverture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelles en dynamique de fermeture ;</li> <li>- engagement à la parcelle (déclarée en SAU).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect du programme de travaux ;</li> <li>- réalisation des travaux durant la période autorisée ;</li> <li>- tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques ;</li> <li>- pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas de retournement et pas de fertilisation.</li> </ul>	95 €/ha/an

## 4/ Animation foncière

Les tourbières classées en Réserve naturelle régionale fin 2015 constituent des noyaux de biodiversité identifiés dans les DOCOB. Ainsi, bien que la Réserve soit totalement indépendante de Natura 2000, elle concoure à ses objectifs.

Dans ce cadre, les propriétaires de nombreuses parcelles situées dans les sites 27, 32, 33, 34 et 40, sont vendeurs de leurs terrains soit au Parc, soit au Conseil général de la Nièvre, soit au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, ce qui permettra donc une maîtrise foncière à des fins de protection de la nature.

Surfaces actuellement en cours d'acquisition :

Site Natura 2000	Tourbière	Commune	Surface (ha)
32	Montour	BRASSY	6,08
34	Etang Taureau	SAINT-BRISSON	2,02
34	Vernay	SAINT-BRISSON	0,28
37	Grands Prés	SAINT-AGNAN	0,60
40	Furtiau	MONTSAUCHE	6,31
40	Prés des Vernois	GIEN-SUR-CURE	6,53
		<b>TOTAL</b>	<b>21,81</b>

Le travail de classement d'APPB des falaises du Moulin Gingon, sur la commune de Pierre-Perthuis a continué, en 2016, afin de finaliser le périmètre, les enjeux et la concertation. Cet arrêté est notamment mis en place pour le Faucon pèlerin, les habitats de falaises et les pelouses, accueillant des espèces rares et protégées (Biscutelle variable, ...).

## 5/ Suivis scientifiques et techniques

Le Parc n'anime pas de suivis scientifiques généraux sur les sites Natura 2000 mais mène des opérations ciblées sur certaines parcelles en site Natura 2000 ou inclus autant que possible dans les sites Natura 2000 dans les suivis globaux réalisés sur son territoire.

### Habitats

Sur le site de Montour et Vaucorniau, le Parc mène un important travail d'expérimentation pour la remise en état de friches paratourbeuses depuis 2002. Dans ce cadre des suivis sont réalisés chaque année, ils contribuent à l'amélioration des connaissances sur la restauration des friches en prairies d'intérêt communautaire.

En 2012, le Parc a réalisé la carte des forêts anciennes du Morvan (déjà présentes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) à partir de la digitalisation des parcelles forestières cartographiées sur les cartes d'Etat Major. En 2016, cette carte a été actualisée et harmonisée avec l'ensemble des territoires des Parcs du Massif Central grâce à un projet collectif porté par l'IPAMAC (association inter parcs du Massif central), ce qui permet de replacer notre territoire et ses enjeux au sein du contexte géographique.

L'évaluation de l'état de conservation de la Hêtraie Montagnarde, habitat emblématique des sites Natura 2000 du Morvan (essentiellement sur les sites 33 et 6) a été initiée grâce à la nouvelle méthodologie publiée par le Muséum National d'Histoire Naturelle début 2016. Pour le moment, une pré-étude cartographique ciblant les secteurs hébergeant potentiellement cet habitat a été établie.

### **Espèces**

Suivis sur les populations d'écrevisses à pied blanc sur le site 44 par la SHNA (ruisseau de Faubouloin 1)

Le suivi annuel des populations des petites chouettes de montagne (Chouette de Tengmalm et Chevêchette d'Europe) s'est poursuivi sur le site 33.

Dans le cadre du Plan national d'action sur la loutre, certains cours d'eau situés en site Natura 2000 (site 37, 40, 44, ....) ont été prospectés dans le cadre de d'étude coordonnée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), pour déterminer la présence éventuelle du mustélide ou en confirmer la présence. Selon les secteurs, les prospections ont été positives (Oussière, Caillot, Cure).

Une étude sur l'utilisation des terrasses d'Avallon par les chauves-souris a été commandée à la SHNA pour évaluer le potentiel d'accueil de ces animaux (gîtes estivaux, présence de colonies, ...) ainsi que la potentielle ressource alimentaire disponible (insectes). Bien que l'ensemble des espèces connues ont été retrouvées et l'activité de certains a été assez bien caractérisée (zone de transit, ..), le peu de réponses de la part des propriétaires privés n'a pas permis d'identifier de nouvelles colonies sur la vallée du Cousin. Pour autant, une sensibilisation avec les propriétaires des terrasses a débuté et de nouvelles données naturalistes vont permettre d'apporter de nouveaux éléments pour améliorer la gestion de ces terrains et répondre à de nombreuses sollicitations locales sur les gestes à faire pour l'accueil de la biodiversité.

### **Cours d'eau**

Des suivis sont réalisés dans le cadre de l'Observatoire Suivis Qualité des Eaux du Morvan chaque année. En 2016, 4 relevés ont été effectués sur les communes d'Arleuf, Pierre-Perthuis et Magny. Les résultats seront transmis début 2017.

D'autres partenaires, comme les Conseils départementaux et l'Agence de l'eau Seine-Normandie réalisent des suivis complémentaires à cet observatoire.

Deux abreuvoirs, deux passages à gué et la pose de clôtures ont été installés sur la Cure et sur la Dragne (sites 40 et 31).

Dans le cadre du Life Continuité écologique, de nombreux ouvrages et travaux ont été terminés en 2016, le programme étant à sa phase finale d'action. On peut citer notamment l'aménagement de 7 seuils sur le Cousin et les travaux d'expérimentation du Ru de Bazoche.



## 6/ Information, communication, sensibilisation

### ✓ Outils de communication

- Mise à jour et toilettage du site internet. Les chiffres à retenir sont : plus de 2 239 visites en 2016 (2 250 visites en moyenne pour les années précédentes). Une grande part des visites concerne les MAEC et 2/3 des téléchargements des documents mis à disposition. Les autres visites et téléchargements correspondent principalement aux sites Natura 2000 et à la consultation des DOCOB. Comme chaque année, 80 % des visites sont de nouveaux visiteurs.

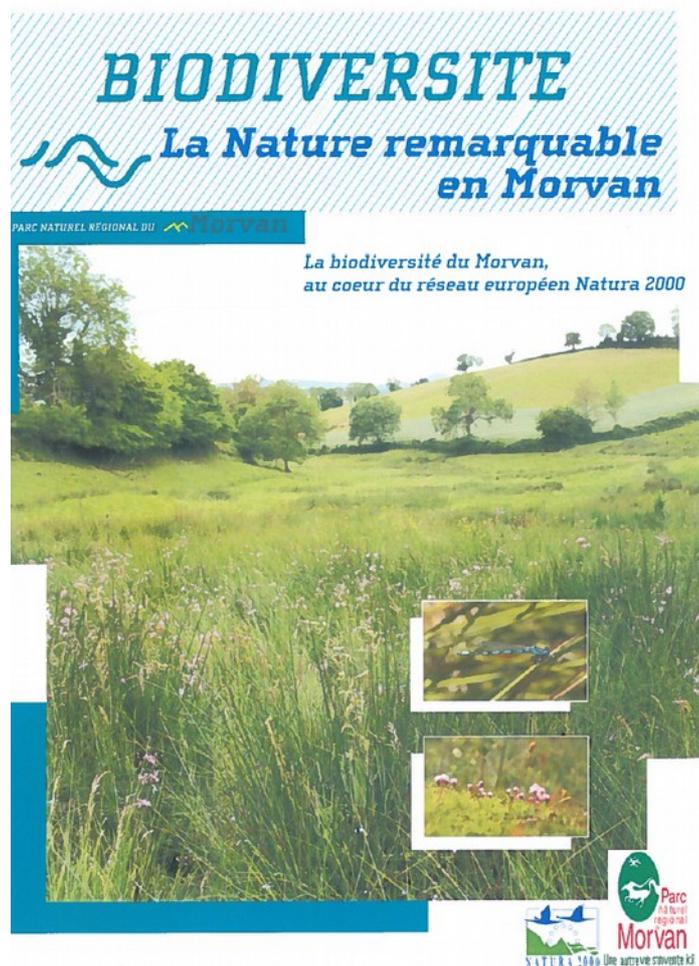


- Bilan des sorties de l'exposition "Morvan, Terre de Nature" en 2016 : six sorties de l'exposition soit une immobilisation de plus de trois mois pour les trois jeux. Cette exposition, consacrée au patrimoine naturel du Morvan (panneaux sur le thème des milieux naturels du Morvan, des espèces qui y vivent, des actions du Parc et des enjeux liés à cette biodiversité), est régulièrement réservée lors de manifestations ou d'expositions locales, par les communes ou communautés de communes, les offices de tourisme, les lycées agricoles et sur diverses manifestations ou expositions programmées, ou de portée nationale (salon d'équitation à Lyon, ...).



✓ **Médias :**

- Article sur le secteur de Pierre-Perthuis/Saint-Père dans le magazine Terre Sauvage (novembre 2016)
- Couverture médiatique du contrat Natura 2000 des Gorges de la Canche – Radio Morvan, presse locale, Agence France Presse, site internet du Parc, e-letter, Bourgogne Nature.
- Réalisation d'une nouvelle plaquette Natura 2000 : informations sur le dispositif, les enjeux sur le Morvan et les actions menées sur le terrain. Elle a été éditée en 2000 exemplaires, à distribuer lors des rencontres, manifestations mais surtout aux privés, aux communes et aux socio-professionnels.



#### ✓ Animations grand public, manifestations

L'équipe anime des sorties grand public pour faire connaître le patrimoine naturel et les enjeux liés. Différents sites sont concernés, avec plus d'une centaine de participants, cumulés :

- A Montour (site 32), en plus des sorties régulières faites avec différents niveaux des lycées agricoles locaux ou non ;
- A l'étang Taureau (site 34), notamment lors de la fête de l'automne et des associations, en sortie nocturne et pour le séminaire de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie; lors du séminaire de la chambre des métiers de Bourgogne
- Participation à l'organisation d'une sortie nature sur le site de la Croisette par le CENB (site 27) ;
- A Pierre-Perthuis, présentation à des lycéens des enjeux et du paysage dans le secteur Cure aval (site 28).

L'équipe organise également des animations dans le cadre de manifestations nationales, en collaboration avec la SHNA, sur deux thèmes en particulier en 2016 :

- Animations pour les lycéens sur le Mont Beuvray (site 6) sur la gestion forestière et l'environnement (2 classes en 2016)
- Animation sur les espèces anthropophiles (chauves souris, oiseaux), notamment des ateliers « nichoirs » (3 animations en 2016, à Saint-Brissson).

L'équipe a également été présente lors de manifestations diverses pour communiquer sur Natura 2000 et sur les actions en faveur de la biodiversité, notamment lors de la Fête de l'automne de la Maison du Parc, lors de l'événement "Planète Avallon", des Rencontres Bourgogne Nature, du colloque "Quelle eau pour quelles tourbières du Groupe d'Etude des Tourbières avec des visites sur les tourbières du Vernay (site 34), de Champgazon (site 40) et du Port des Lamberts-Sources de l'Yonne (site 33)...

Des panneaux sur le terrain ont été placés lors des travaux de restauration de ripisylve pour expliquer la démarche à Saint-Léger-Vauban, (site 28).

## **7/ Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà des sites**

L'équipe s'est mobilisée activement avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux pour participer et animer des ateliers dans le cadre du séminaire biodiversité des Parcs et des MAEC.

En 2016, le Parc a intégré le groupe de travail national missionné par le Ministère de l'environnement et coordonné par le Syndicat National des Groupements Techniques Vétérinaires pour rédiger un guide sur la gestion du risque parasitaire en zone humide. Ce travail fait suite aux premiers travaux de mise en place de la MAEC "Gestion du risque parasitaire" proposé lors du renouvellement de la PAC en 2015 et qui n'avait pas été retenu, en vue de travailler pour la PAC 2020.

L'équipe participe au COPIL du Programme Régional d'Actions Chiroptères et aux COPILs du site n° 46 "Gîtes et habitats à chauve-souris de Bourgogne", aux Groupes Bourguignon «Chiroptères» et «Loutre» ainsi qu'aux réseaux "Bocage de Bourgogne" et "Mares de Bourgogne" pour mener des actions en faveur du patrimoine bocager.

L'équipe Natura 2000 a contribué à l'organisation d'une Journée d'Echanges Techniques Natura 2000 (JET) organisée par l'ATEN le 9 février 2016 à Dijon sur le thème de la gestion du risque parasitaire comme appui technique et y a participé, notamment avec une présentation de la gestion du risque parasitaire sur les prairies de Montour (site 32).

Par ailleurs, l'équipe Natura 2000 a co-organisé la Journée Technique Natura 2000 des opérateurs de Bourgogne qui s'est tenue le 21 juin 2016 sur la thématique de la forêt sur le site 6 (contrats natura 2000 réalisés, suivis scientifiques, concertation avec les acteurs locaux, avis sur les évaluations d'incidences...).

Animation d'une demi-journée, en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, sur la reconnaissance des plantes pour la MAEC "Système herbager", le 12 mai 2016, à Pierre-Perthuis (site 28).

Lors de la journée des gestionnaires des espaces naturels, organisé par les CEN Bourgogne et Franche-Comté le 16 décembre 2016 à Dole, l'équipe est intervenue dans le cadre de la gestion des prairies paratourbeuses avec un troupeau en régie (site 32) et sur la gestion du risque antiparasitaire.

Participation à la journée d'échanges concernant la cohabitation troupeaux/grands prédateurs et chiens errants le 20 janvier 2016 à Beaune.

Participation à une présentation de l'expérimentation dans une exploitation agricole de la plaquette bois comme paillage pour les animaux le 9 décembre 2016 à Saint-Seine (58).

## 8/ Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions

La veille sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets fait partie de l'animation Natura 2000. L'équipe suit les projets de PLU / PLUI/SCOT de plusieurs communes : Lormes, Communauté de communes de Avallon Vézelay Morvan.

Le Parc accompagne également les évaluations d'incidences pour de nombreux dossiers :

- Agricoles : Arrachages de haie (sites 37 et 28), retournement de prairies (site 28)
- Poursuite de la concertation pour la réouverture de la piste de décollage de parapente en lien avec la reproduction de l'Aigle botté sur le Mont Beuvray (site 6)
- Participation au groupe de travail du PNR sur le programme d'actions de la nouvelle Charte Forestière de Territoire, travail avec le Conseil scientifique du Parc sur l'impact de la culture de Robinier sur les habitats et les sites Natura 2000.
- Différents problèmes de coupes rases illégales (sites 33, 6, 28 et 37)
- Evaluation d'incidences pour des travaux sur des ouvrages : pont du Châtelet et pont sur la Proie (site 33)
- Impact environnemental d'infrastructures : Sentier des cimes du Haut-Folin (sites 33 et 27)
- Révision ou nouveaux PSG (sites 44 et 30)



L'équipe participe à la réflexion sur la gouvernance et l'animation du Grand Site de Bibracte (site 6) et des actions à mettre en œuvre sur des sujets liées à l'ouverture du paysage, au maintien des activités agricoles, à la fréquentation touristique et à l'exploitation forestière. L'équipe a notamment participé à la réalisation d'enquêtes agricoles détaillées chez de nombreux agriculteurs de ce secteur, dont certains sont situés dans les sites Natura 2000 (sites 33, 30 et 31) qui permettent une très bonne connaissance de la situation agricole dans ce secteur et qui a permis, au travers des entretiens d'aborder plusieurs points en lien avec Natura 2000 et de sensibiliser les agriculteurs aux enjeux. Le travail va se poursuivre sur l'animation générale de ce secteur et les enjeux de Natura 2000 sont bien pris en compte et les outils contractuels de Natura 2000 pourront être mobilisés à l'avenir.

Dans le cadre de l'Opération Grands site du Vézélien, l'équipe joue un rôle de conseil et d'expertise sur le projet pour la prise en compte de la biodiversité et des enjeux Natura 2000 sur le secteur concerné (site 28).

Un accompagnement des communes souhaitant prendre en compte la biodiversité liée à Natura 2000 dans le cadre de travaux de réfection ou d'entretien est réalisé (Pontaubert (site 28), ...).

Démarches auprès de la DDT58 pour les suites à donner au non-respect d'un arrêté d'autorisation de coupe (replantation de résineux en bord de cours d'eau) dans le site 44 et visite de terrain avec les propriétaires.

## **9/ Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers**

En parallèle de Natura 2000, d'autres programmes sont animés par le Parc, dont les objectifs concourent à ceux des DOCOB, tels que le programme LIFE + "Continuité écologique" ou les contrats de rivières (contrat global Cure-Yonne et contrat territorial sud-Morvan). Cela concerne principalement des travaux en cours d'eau (amélioration de la continuité écologique, poses de buses ou de passages à gué adaptés, pose de clôture, .....). Les animateurs Natura 2000 organisent la concertation pour la prise en compte de tous les enjeux et apportent une aide à la rédaction des évaluations des incidences. Ils participent aux réunions concernant ces projets (lancement des études et de leur restitution, réunion sur le terrain avec les élus, propriétaires, exploitants agricoles, ...) et travaillent sur le terrain avec les chargés de missions de ces programmes.

Les actions de la "Cellule Zones humides" sur les sites 34, 32 et 40 se poursuivent avec des travaux de restauration de friches paratourbeuses (pâturage avec les Highlands cattle, fauche, débroussaillage, aménagement de passages sur cours d'eau, ...).

## **10/ Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites**

### **✓ Organisation de réunions d'un comité de pilotage commun à tous les sites**

L'équipe a co-organisé le comité de pilotage mais également le groupe de travail "terrasses" sur la commune d'Avallon, ...).

En parallèle, l'équipe participe à différentes commissions thématiques dans les communes pour prendre en compte les enjeux Natura 2000 sur différents thèmes tels que la forêt, la gestion des cours d'eau, (site 28, 37, ...).

En lien avec le CNFPT, une demi-journée de formation pour les agents communaux et les élus a été organisée sur le site 28, pour les sensibiliser à la gestion de la renouée du Japon (13 personnes inscrites). Le bilan positif de la formation encourage à étendre ce type de journée.

### **✓ Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

Le montage des contrats Natura 2000 nécessite par ailleurs des échanges réguliers avec les DDT concernées et ont donné lieu à plusieurs visites de terrain préalables aux projets et à la réception de travaux de contrats.

## ✓ Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière demeure un poste de travail non négligeable chaque année, les différentes demandes étant complexes.

Concernant l'année 2016, la convention financière est en cours d'exécution (mai 2015-juin 2017) et les bilans de consommation d'enveloppe sont les suivants :

Année	Animation des 10 sites	Coordination (mutualisée avec sud Morvan)	Total
2013	75 505€ (430j = 2,15 ETP)	10 008€ (42,5j = 0,21 ETP)	85 513€ (472,5j = 2,36 ETP)
2014	97 277€ (498j = 2,49 ETP)	16 769€ (59j = 0,29 ETP)	114 046€ (557j = 2,78 ETP)
2015	90 604€ (552,5j = 2,76 ETP)	10 763€ (47j = 0,23 ETP)	101 367€ (599,5j = 2,99 ETP)
2016	56 290€ (304j = 1,52 ETP)	12 010€ (50j = 0,25 ETP)	68 300€ (354j = 1,77 ETP)

ETP = équivalent temps plein

Location de voitures : 2 918 €

Plaquette : 420 €

Étude terrasses Avallon : 7 300 €

Frais de structure (15 % des frais de personnel) : 10 245 €

**TOTAL 2016 : 89 183 €**

A noter une difficulté très importante puisque depuis mai 2015 le Parc n'a perçu aucun acompte ou versement sur la convention d'animation et procède à une avance de trésorerie intégrale particulièrement importante. Les premiers paiements pourraient intervenir fin du premier semestre 2017, ce qui portera l'avance intégrale de trésorerie à 2 ans !

